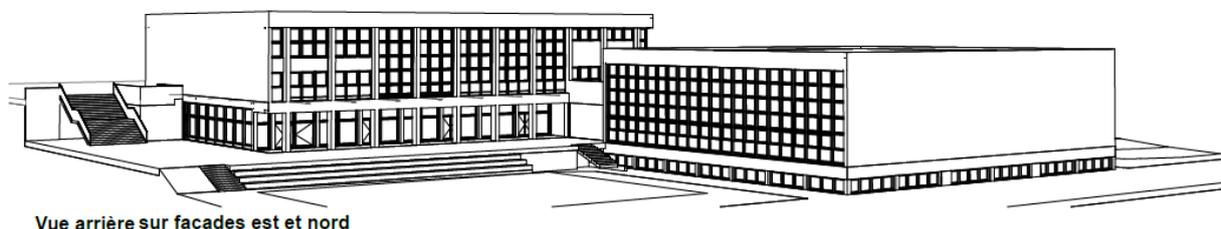


**DA 282 – 17.11**

**CRÉDIT BRUT DE CHF 7'000'000.00 DESTINÉ À L'ASSAINISSEMENT DES FAÇADES DE LA SALLE DU LIGNON ET DU CENTRE SPORTIF DU LIGNON, SIS PLACE DU LIGNON 16**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,



## **Préambule**

La Salle du Lignon (ex Salle des Fêtes du Lignon) et le Centre sportif doivent répondre aux exigences en matière d'isolation thermique de leurs façades respectives. Ces deux bâtiments étant compris dans un plan de site, les travaux sont un peu plus compliqués que pour un bâtiment normal.

Dans la DA 145 - 16.09, ouvrant un crédit d'étude, nous expliquions que les montants seraient liés aux exigences du Service des monuments et sites et que les coûts ne seraient connus qu'à la fin de cette étude préalable.

Le processus d'étude étant terminé, nous pouvons vous présenter une demande relative à ces travaux.

## **Législation**

L'obligation d'assainir les embrasures de façades (L 5 05.01, RCI) et son règlement d'application 56A, nous contraignent à intervenir et à remplacer les vitrages équipés de verres simples, ce qui est le cas de la majorité des vitrages des bâtiments visés dans la présente délibération. Le délai imposé était fixé au 31 janvier 2016.

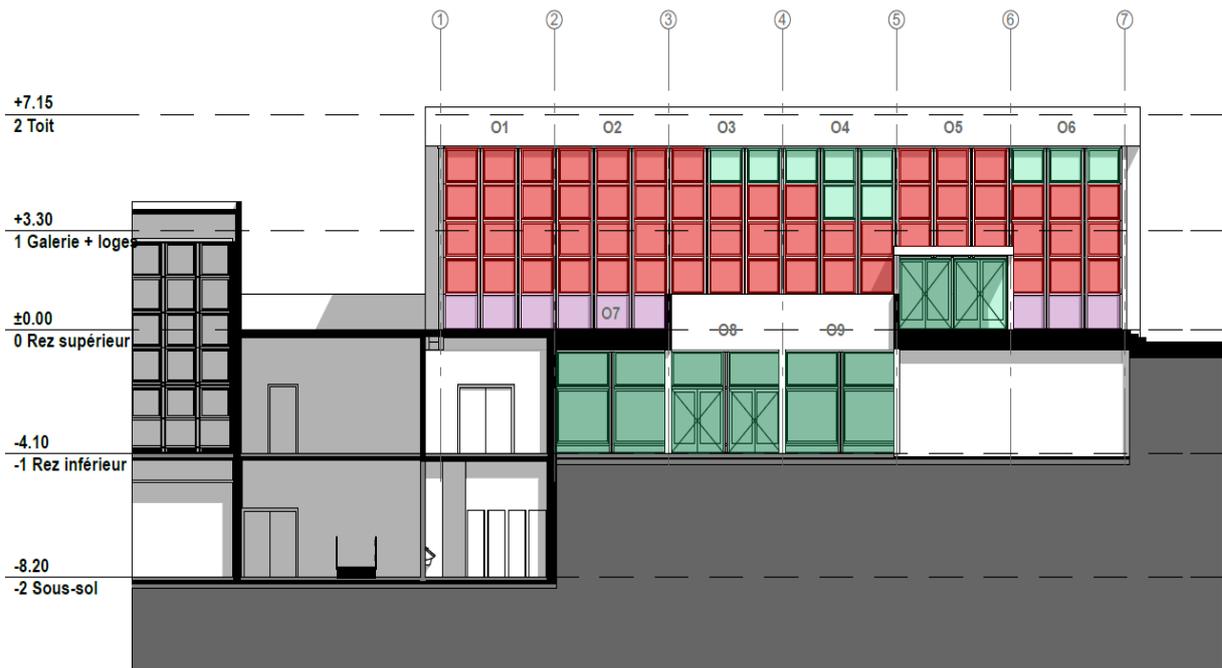
Le Conseil d'Etat a adopté une modification de l'article 56A du règlement d'application de la loi sur les constructions et installations diverses (L 5 05.01 ; RCI) permettant d'alléger les normes énergétiques afin de respecter les exigences architecturales de la protection patrimoniale. La Salle du Lignon et le Centre sportif du Lignon bénéficient de cette mise en application alléguée.

## Travaux

Les choix techniques retenus et imposés sont ceux-ci :

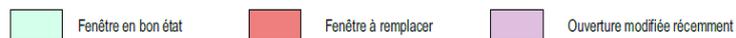
Conservation au maximum des éléments de menuiserie existants.

Réfection des menuiseries au cas par cas (soit, vitrage par vitrage).



SDF Façade Ouest

Relevé de l'état de la façade:



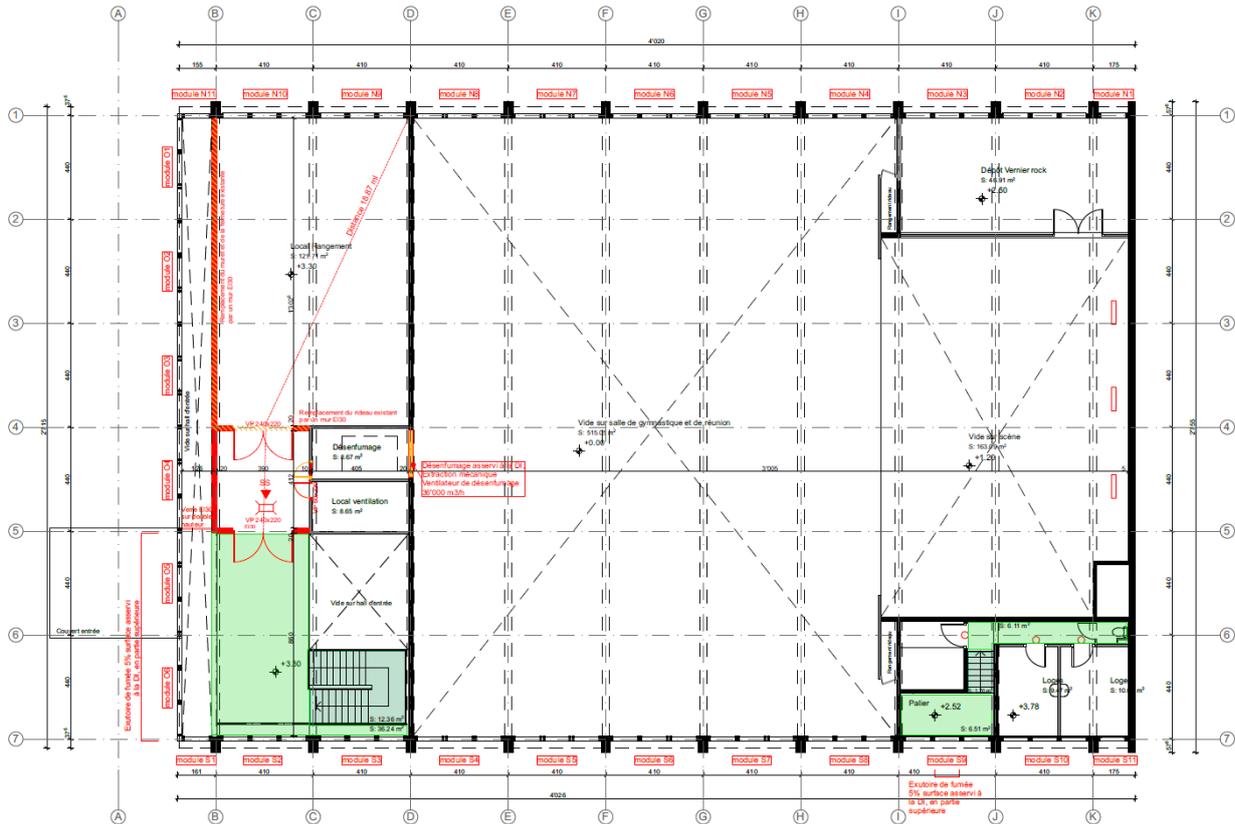
Remplacement des vitrages simples par des verres isolants.

Fourniture et pose d'isolations ponctuelles et adaptées.

Mise en place d'un concept de sécurité qui a des répercussions importantes sur les coûts.

Pour la Salle, il est nécessaire de créer une évacuation pour les fumées et nous devons également compartimenter le bâtiment en zones protégées pour la sécurité feu.

Pour le Centre sportif, les cloisonnements doivent être refaits afin de répondre aux normes de sécurité.



Salle des fêtes étage, zones d'évacuation / cloisonnement EI30

Les besoins liés à l'exploitation des bâtiments durant ces travaux ont bien entendu été pris en compte.

Ainsi, le service de la Culture et de la communication a été consulté pour la Salle du Lignon, tandis que les associations sportives l'ont été pour le bâtiment sportif.

## Chauffage

Aujourd'hui, la salle du Lignon et le centre sportif du Lignon, sont des bâtiments très gourmands en énergies.

Les besoins annuels relevés sont :

Salle du Lignon :	461'305 kWh	IDC 2015 : 749 MJ/m2 an
Centre sportif du Lignon :	317'307 kWh	IDC 2015 : 605 MJ/m2 an

Crédit brut de CHF 7'000'000.00 destiné à l'assainissement des façades de la Salle du Lignon et du Centre sportif du Lignon, sis place du Lignon 16

Du fait du mode de fonctionnement par intermittence de ces deux bâtiments et des incertitudes liées aux caractéristiques de l'enveloppe actuelle du bâtiment, il est extrêmement difficile de calculer une baisse prévisionnelle de l'indice de dépense après travaux.

Toutefois, en procédant à un calcul « au ratio des surfaces » et en supposant un coefficient « U » des fenêtres après travaux de 1.3 W/m<sup>2</sup> an, nous pouvons estimer les indices de dépenses de chaleur prévisionnels de la manière suivante :

Salle du Lignon	534 MJ/m <sup>2</sup> an
Centre Sportif	431 MJ/m <sup>2</sup> an

L'assainissement de l'enveloppe des bâtiments devrait permettre une diminution de 25% des besoins en chaleur.

Le remplacement des ventilations de la Salle du Lignon devrait apporter une économie supplémentaire de 6 à 10%.

Par conséquent, un total d'économie envisagé de 31 à 35%, soit CHF 34'000.00 par année et 37'000 Kg de CO<sub>2</sub> émis.

## Calendrier

La réalisation de ces travaux est prévue en deux étapes. La première phase débutera par le bâtiment de la Salle du Lignon et l'assainissement des façades. Les travaux débuteront fin mai 2018 pour une durée d'un peu moins de trois mois, permettant ainsi la reprise du programme culturel à la fin du mois d'août 2018.

Les travaux liés au Centre sportif se feront durant la seconde phase, dans le courant de l'été 2019. Les dates ne sont pas encore calées car nous nous servirons de l'expérience acquise sur la Salle du Lignon pour organiser le chantier et le planifier avec plus de précision.

## Budget

### Salle du Lignon

Travaux	2'938'632.05
Honoraires	422'709.75
Frais secondaires	190'097.70
Total HT	3'551'439.50
<hr/>	
TVA	284'115.16
<b>TOTAL</b>	<b>3'835'554.66</b>

### Centre sportif

Travaux	2'416'768.79
Honoraires	352'662.48
Frais secondaires	160'769.83
Total HT	2'930'201.10
<hr/>	
TVA	234'416.09
<b>TOTAL</b>	<b>3'164'617.19</b>

Budget total CHF 7'000'171.85 arrondi à CHF 7'000'000.00

Crédit brut de CHF 7'000'000.00 destiné à l'assainissement des façades de la  
Salle du Lignon et du Centre sportif du Lignon, sis place du Lignon 16

Plan pluriannuel des investissements :

Désignation	Montant	2017	2018	2019
Salle Lignon + Centre sportif - Façades	7'000'000.00	-	4'200'000.00	2'800'000.00

## Coûts connexes

Vous trouverez ci-dessous les coûts connexes liés à cette délibération administrative :

Nature	Désignation	Coût annuel
312	Eau, énergie, combustibles	-34'000.00
322	Dettes à moyen et long terme	70'000.00
331	Amortissements ordinaires du PA	233'333.00
	<b>TOTAL</b>	<b>269'333.00</b>

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Yvan ROCHAT  
Maire

Vernier, le 6 novembre 2017

**DA 282 – 17.11**

**Délibération du Conseil municipal de Vernier**

relative à un

**CRÉDIT BRUT DE CHF 7'000'000.00 DESTINÉ À L'ASSAINISSEMENT DES FAÇADES DE LA SALLE DU LIGNON ET DU CENTRE SPORTIF DU LIGNON, SIS PLACE DU LIGNON 16**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de procéder aux travaux d'assainissement des façades des bâtiments de la Salle du Lignon et du Centre sportif du Lignon ;

vu le rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du ... ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

**décide**

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 7'000'000.00 destiné à l'assainissement des façades de la Salle du Lignon et du Centre sportif du Lignon ;
- 2 de comptabiliser la dépense nette de CHF 7'000'000.00 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 7'000'000.00 au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 21.331 de 2019 à 2048.

